



METSÄ WOOD À HONFLEUR. LA VENTE AU GROUPE MUTARES EST SUSPENDUE
OUEST-FRANCE LISIEUX /FR 3 NORMANDIE

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LISIEUX A INTERROMPU LA VENTE DE METSÄ WOOD AU GROUPE ALLEMAND MUTARES, POUR FAIRE RESPECTER LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION DES SALARIÉS.

LA VENTE DE L'ENTREPRISE METSÄ WOOD, QUI EMPLOIE 150 PERSONNES EN FRANCE, DONT 30 SALARIÉS À HONFLEUR, ET 90 SALARIÉS À BOULLEVILLE, AU GROUPE FINANCIER ALLEMAND MUTARES, EST SUSPENDUE.

SAISI EN RÉFÉRÉ, LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LISIEUX A CONDAMNÉ LES DEUX ENTREPRISES À VERSER 5000 € AU COMITÉ D'ENTREPRISE ET 5000 € AU CHSCT POUR DÉLIT D'ENTRAVE, ET À 5000 € POUR FRAIS D'AVOCAT.

2000 € D'ASTREINTE PAR JOUR

LES SOCIÉTÉS DOIVENT ÉGALEMENT TRANSMETTRE LES DOCUMENTS SUR CETTE VENTE AUX REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS, SOUS PEINE D'UNE ASTREINTE DE 2000 € PAR JOUR.

LA VENTE DU SPÉCIALISTE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS EN BARDAGE EST DONC SUSPENDUE POUR AU MOINS DEUX MOIS.

"C'EST UNE PREMIÈRE VICTOIRE", SE RÉJOUIT ME VERDIER, AVOCAT DES SALARIÉS.

"EN PRONONÇANT CES DEUX CONDAMNATIONS POUR DÉLIT D'ENTRAVE, LE TRIBUNAL CONFIRME QUE LES SALARIÉS N'ONT PAS REÇU LES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR CETTE CESSIION EN TEMPS ET EN HEURE", POURSUIT L'AVOCAT.

MAIS LES CHOSES POURRAIENT NE PAS EN RESTER LÀ : "LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ENVISAGENT D'ALLER AU PÉNAL" ASSURE ME VERDIER.

UNE HYPOTHÈSE QUI, ESPÈRE L'AVOCAT, POURRAIT CONVAINCRE LA DIRECTION DES DEUX GROUPES DE ROUVRIER LES NÉGOCIATIONS.

SOURCE: [HTTPS://WWW.OUEST-FRANCE.FR/NORMANDIE/HONFLEUR-14600/METSA-WOOD-HONFLEUR-LA-VENTE-AU-GROUPE-MUTARES-EST-SUSPENDUE-3755177](https://www.ouest-france.fr/normandie/honfleur-14600/metsa-wood-honfleur-la-vente-au-groupe-mutares-est-suspendue-3755177)